

## Supression de message sur i

## Par Ngothere, le 05/08/2019 à 15:12

J'avais adressé un message en année 2017 pour obtenir des conseils qui me permettront que j'aille par la suite aller rencontrer mon voisin qui a fait ériger un mur mitoyen en bois à la place du mur mitoyen en plantes dont le propriétaire HLM avait érigé et que j'avais trouvé en entrant dans ce pavillon. Et ce mur érigé en 2015 avec du bois ordinaire et moins cher du marché et ne résistant pas avec les temps ni avec la pluie et ni avec les intemperies du temps. Mais, mon voisin avait déjà à deux reprises changé les papiers peints de son côté pour couvrir la mauvaise vue des plaches en bois. Je n'ai jamais obtenu des conseils à ce sujet et subitement mon article de demande des conseils s'est trouvé sur INTERNET alors que j'attendais d'abord à obtenir des conseils avant d'aller contacter mon voisin au sujet du mur mitoyen, cette publication a été faite sans mon autorisation et le message à été érigé dans un endroit privé et non public, par ailleurs, d'autres inscriptions des mots ou phrases permettraient à d'autres lecteurs de me reconnaître facilement dans la mesure que c'est mon nom et prénom sans oublier l'adresse de mon pavillon etc....

Pour moi, je ne peux que demander au directeur ou à la directrice de LEGAVOX que ce message soit supprimé sur tous les moteurs des recherches sur INTERNET (GOOGLE-CHROME, I.E., BING, FIREFOX, ETC....)

De votre côté, que me conseillez-vous que je fasse?

Mes salutations

**NGOTHERE** 

## Par youris, le 05/08/2019 à 18:25

bonjour,

j'avoue ne pas avoir tout compris dans votre message.

je constate simplement qu'il n'existe qu'un seul message en date du 05/08/2019 à 15h12 dont l'émetteur soit NGOTHERE, cela signifie que vous n'avez pas laissé d'autres messages sous ce pseudo sur le site LEGAVOX.

salutations